

# CONSENTIR, POINT !

*Le Dr Mauril Gaudreault est président du Collège des médecins du Québec*

Nous avons toutes et tous été choqués et renversés par les révélations portant sur des stérilisations qui auraient été non consenties, imposées à au moins 22 femmes des Premières Nations et Inuits, au Québec, entre 1980 et 2019.

Une équipe de recherche de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue rapporte les témoignages de femmes qui auraient été avortées ou stérilisées contre leur gré.

On aura beau invoquer la barrière de la langue ou de la culture, il n'en reste pas moins que le principe fondamental du consentement éclairé entre le médecin et sa patiente semble, dans ces cas, avoir été occulté.

Les propos des médecins, tels que rapportés, sont tout à fait déplacés. Le médecin doit soigner, et non pas juger. Tenter d'obtenir un consentement pour une stérilisation en plein travail, comme cela fut relaté, est absolument odieux.

Il faudra donner suite à cette recherche. Les choses ne peuvent en rester là. On ne parle pas de gestes qui auraient été posés dans un autre siècle. Ils seraient tristement contemporains et c'est ce qui est encore plus troublant.

Je m'étonne par ailleurs du silence du personnel soignant sur ces cas. J'invite donc tous ceux et celles qui ont été témoins de ces gestes inappropriés ou qui savent quelque chose de ces situations à contacter le Collège des médecins.

Nous devons agir avec vigueur à l'endroit de ceux ou celles qui iraient à l'encontre de la volonté des personnes qu'ils soignent. Il faut pouvoir dire : PLUS JAMAIS !